

On motion of Mr. Marceau,

Resolved,—That Bill C-243 be amended by renumbering Clause 11 on page 12 as '11(1)' and by adding immediately after line 33 on page 16 of the Bill the following:

"(2) This section shall come into force on a day to be fixed by proclamation, which day shall be not later than the 31st day of December, 1971."

Clause 11, as amended, carried.

The Chairman called Clause 12 and debate arising thereon the Members of the Committee *agreed unanimously* that Clause 12 stand.

Clauses 13, 14, 15, 16, 17 and Schedule A severally carried.

On motion of Mr. Deakon,

Resolved,—That reasonable travelling and living expenses be paid to Messrs. A. Kizerskis, R. Everitt, J. Moss and B. Stein and Misses M. Crilly, L. Ethier, L. Fourcand and C. Ryback who appeared before the Standing Committee on Justice and Legal Affairs on June 1, 1971.

On motion of Mr. Marceau,

Resolved,—That reasonable travelling and living expenses be paid to Miss Isabel Macneill appearing before the Standing Committee on Justice and Legal Affairs on June 17, 1971.

There being additional information to be provided, the Committee *agreed unanimously* to meet again on Bill C-243 on Tuesday, June 22, 1971, in the afternoon.

At 4:28 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

M. Marceau propose,

et il est résolu—Que le Bill C-243 soit modifié par le renumérotage de l'article 11 du bill, à la page 12, qui devient le paragraphe 11 (1), et par l'insertion, après la ligne 33, à la page 16, de ce qui suit:

«(2) le présent article entrera en vigueur à une date fixée par proclamation et antérieure au 1^{er} janvier 1972.»

L'article 11 est adopté tel que modifié.

Le président met en délibération l'article 12 et au cours du débat, les membres du Comité conviennent à l'unanimité que l'article 12 soit réservé.

Les articles 13, 14, 15, 16 et l'Annexe A sont adoptés séparément.

M. Deakon propose,

et il est résolu,—Que des dépenses raisonnables de déplacement et de séjour soient versées à MM. A. Kizerskis, R. Everitt, J. Moss et B. Stein et M^{lles} M. Crilly, L. Ethier, L. Fourcand et C. Ryback qui ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques le 1^{er} juin 1971.

M. Marceau propose,

et il est résolu,—Que des dépenses raisonnables de déplacement et de séjour soient versées à M^{lle} Isabel Macneill qui comparait devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques le 17 juin 1971.

Comme on doit fournir des renseignements supplémentaires, le Comité convient à l'unanimité de se réunir à nouveau pour discuter du Bill C-243, le mardi 22 juin 1971, dans l'après-midi.

A 16 h 28 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

A. B. Mackenzie

Clerk of the Committee

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]